

Rapport commission MI – demande de crédit crèche St-Mathieu – crédit de réalisation pour les aménagements intérieurs – MI 8-2021-20

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire les 29 novembre 2021 et 10 janvier 2022, la commission Mobilité et Infrastructures a étudié la demande de crédit pour les aménagements intérieurs de la crèche de St-Mathieu.

Il est rappelé en préambule que la commune sera locataire des locaux et que le bail prévoit une restitution des locaux bruts. C'est donc à la commune que revient la réalisation des aménagements intérieurs de la crèche. La demande de crédit se compose d'une partie travaux d'aménagement et honoraires pour un montant de CHF 3'387'389,47 et d'une partie mobilier et matériel d'exploitation pour un montant de CHF 1'038'844,34. A ceci s'ajoute les divers et imprévus ainsi qu'une réserve pour les hausses et pénuries dues au Covid.

Un commissaire s'étonne de la surface de la crèche 1700 m² pour 92 enfants. Celle-ci a une surface comparable à la crèche actuelle qui accueille 78 enfants.

Certains montants paraissent importants, notamment la cuisine. Il est rappelé la nécessité d'une cuisine professionnelle ainsi que l'équipement qui doit répondre aux normes en vigueur. Un commissaire demande si le mobilier va durer 30 ans. Il est répondu qu'il n'y a pas de garantie sur ce point et que l'équipement d'une crèche est à rénover régulièrement, ce qui peut être fait en partie par les services communaux, de plus il est privilégié des fournisseurs locaux, ainsi que la qualité du matériel.

Quelques interrogations au sujet de la gestion du parking et du fait que la crèche soit sur plusieurs niveaux trouvent réponse.

Une discussion au sujet du coût de cette crèche et des frais de fonctionnement s'engage, coûts jugés exorbitants pour les moyens communaux.

Un groupe rétorque que tout ce qu'on construit peut sembler cher mais nous devons aussi répondre aux besoins et attentes de la population bernésienne. Au sujet des montants et choix d'équipement, il faut faire confiance aux services communaux, c'est la limite du système, sans être professionnels il est impossible de faire des arbitrages, les détails dépassent nos prérogatives de conseillers municipaux.

Le choix ayant été fait de louer ces locaux pour en faire une crèche, dont le besoin est avéré, nous devons maintenant aller de l'avant avec l'aménagement, faute de quoi le planning ne pourra pas être tenu, il y a actuellement 150 enfants en liste d'attente.

Les commissaires passent au vote et vous recommandent par

5 oui, 3 non, 0 abstention (8 membres présents)

D'accepter la demande de crédit MI 8-2021-20 d'un montant de CHF 5'610'000.—TTC pour la réalisation des aménagements intérieurs de la crèche de St-Mathieu.

Bernex, le 11 janvier 2022

La rapporteuse
Sandra Marconi